



*Communauté
française de
Belgique*

Conseil de l'Éducation et de la Formation

**Apprécier l'état de l'enseignement par une
analyse intégrant les résultats d'enquêtes
scientifiques et la réflexion des acteurs.**

Avis n° 47

Conseil du 3 octobre 1997

Des études scientifiques interpellantes.

L'actualité de l'éducation est ponctuée par des publications plus ou moins remarquées de résultats d'études scientifiques.

Les données qu'elles fournissent permettent de situer les résultats par rapport aux objectifs pédagogiques ou formatifs poursuivis, ou de comparer les performances des usagers belges francophones avec celles obtenues dans d'autres contrées.

Le Conseil est interpellé par les conclusions qu'on peut tirer de ces études, surtout lorsqu'elles confirment une situation antérieure déjà peu favorable ou qu'elles soulignent une dégradation dans des domaines où d'autres pays ont amélioré leurs performances.

Ces résultats doivent interpellier tout le monde, y compris les responsables politiques. En aucun cas, les résultats ne peuvent être banalisés, en n'accordant pas aux études scientifiques un crédit suffisant.

A cet égard le CEF

- ✎ analysera en profondeur les études menées, afin de comprendre la signification exacte des comparaisons internationales, et de pouvoir ainsi répondre aux critiques formulées;
- ✎ établira des corrélations avec d'autres études, effectuées en Communauté française;
- ✎ proposera des solutions adaptées aux problèmes repérés.

Le rôle du CEF.

Le CEF a un rôle à jouer dans ce scénario, en vertu des missions décrétales qui lui sont assignées. Il lui revient en effet de promouvoir la formation et l'enseignement, et de présenter chaque année un rapport sur leur situation en Communauté française.

Toutefois, les moyens dont il dispose ne lui permettent pas d'initier les travaux susceptibles de rencontrer cette dernière mission.

En s'emparant des résultats des recherches évoquées plus haut, en les confrontant aux analyses de ses membres, qui représentent l'ensemble des acteurs, le CEF pourrait néanmoins être en mesure de transmettre aux responsables politiques qu'il doit conseiller des propositions visant à améliorer les situations défavorables dénoncées (dont il aura vérifié la réalité).

Il se doit de tenir aussi le rôle de « chambre d'écho » critique et prospective, pour inciter les responsables politiques à se préoccuper davantage des problèmes essentiels de l'enseignement et de la formation, et surtout à mener, dans leur mission de pilotage, une action globale et généralisée pour y remédier.

Ce faisant, il s'inscrira comme un partenaire à part entière dans le processus global de pilotage des systèmes éducatifs. Dans cette perspective, il conviendrait qu'il puisse établir rapidement une coopération avec les instances qui seront installées pour assurer le pilotage de l'enseignement, telles qu'elles sont prévues dans le décret missions.

Une réflexion qui prolonge les travaux antérieurs.

L'analyse que le CEF se propose de conduire s'inscrit dans la continuité d'une réflexion menée à l'occasion de travaux antérieurs, centrés sur la discrimination positive, ou la réforme du 1er degré de l'enseignement secondaire. Il est important que le CEF se livre à de semblables bilans dans le cadre des missions qui lui sont imparties.

Par ailleurs, en ce qui concerne plus précisément le dossier des compétences en lecture et en écriture, le problème a déjà été plusieurs fois envisagé dans le cadre des travaux relatifs à l'enseignement supérieur, à savoir « La problématique du décrochage, de la remédiation et de la réorientation au cours de la première année de l'enseignement supérieur », « Les objectifs de l'enseignement supérieur », et « La formation des enseignants - Orientations générales ».

Les objectifs poursuivis, et les démarches à entreprendre.

Le CEF contribuera au bilan de la situation actuelle, en réalisant une analyse débouchant sur des propositions concrètes. Celles-ci intégreront, s'il échet, les actions déjà mises en oeuvre par des praticiens. Il s'agira en l'occurrence, de dresser l'épure d'un vaste programme visant à produire ses effets dans l'ensemble de la Communauté française.

Une telle opération requiert les démarches suivantes :

- ☞ analyser de manière approfondie les travaux de recherche effectués, et les comparaisons qui en ont été dégagées;
- ☞ aborder, notamment avec les chercheurs, les causes des situations dénoncées par leurs travaux;
- ☞ consulter les personnes qui, sur le terrain, réfléchissent et agissent pour améliorer ces situations;
- ☞ se saisir des pistes de solution, des moyens mis en oeuvre, des outils déjà réalisés¹, et en apprécier la pertinence en les confrontant à l'analyse;
- ☞ s'appropriier l'ensemble de ces éléments en vue de formuler des propositions de solution à l'adresse des responsables politiques.

Le travail est déjà entamé.

Grâce aux relations que le CEF entretient depuis sa création avec des équipes de recherche universitaires, il a pris contact, dès mai 1997, avec les chercheurs belges francophones qui ont été associés à plusieurs recherches internationales (relatives à la lecture, aux mathématiques et aux sciences).

A ce stade de l'avancement du travail, il apparaît déjà que les résultats publiés, et largement relayés dans la presse, méritent une réflexion approfondie.

Le CEF estime pertinent d'aborder sans tarder les autres étapes qui lui permettront de formuler un avis éclairé.

¹ L'article 37 du Décret-missions prévoit leur recensement et leur diffusion, au bénéfice de l'ensemble des pouvoirs organisateurs d'enseignement.